



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I – Le cadre général du budget

Une obligation légale

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site Internet du Syndicat.

Le budget primitif, un document d'autorisation et de prévision

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, unité, universalité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs 2021 du Syndicat

Le budget 2021 a été voté le 22 février 2021 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture au public.

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget des charges communes aux 3 services.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent par une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

Les budgets de notre collectivité sont structurés par deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme.

II – La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2021	Recettes	Budget 2021
011 – charges à caractère général	39 498 €	70 – Vente de produits finis	230 858 €
012 – charges de personnel	182 210 €	042 – Opérations d'ordre	3 281 €
65 – autres ch gestion courante	4 150 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
042 – Opérations d'ordre	3 281 €		
Total Dépenses	234 139 €	Total Recettes	234 139 €

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 22 février 2021.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2021	Recettes	Budget 2021
011 – charges à caractère général	48 894 €	70 – Vente de produits finis	116 000 €
012 – charges de personnel	76 100 €	002 – Excédent de fonction reporté	52 746 €
65 – autres ch gestion courante	2 300 €		
67 – Charges exceptionnelles	1 000 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	34 839 €		
042 – Opérations d'ordre	613 €		
Total Dépenses	168 746 €	Total Recettes	168 746 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de sols), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont composées (vente de produits finis) :

- de la facturation des prestations obligatoires (contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement, du diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, et des contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation),
- de la refacturation des différentes compétences du service : entretien des installations et études de sol,

Les tarifs annuels du service :

	2020	2021
Contrôle de bon fonctionnement des installations ne présentant pas de défaut de conformité ou non-conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes (contrôle tous les 6 ans)	33 €	33 €
Contrôle de bon fonctionnement pour les installations comportant des éléments électromécaniques ou pour les installations non-conformes présentant des dangers pour la santé des personnes	66 €	66 €
Contrôle de bon fonctionnement annuel dans le cadre d'une vente des installations non conformes sans danger pour la santé des personnes, mais avec obligation de travaux	165 €	165 €
Contrôle de bon fonctionnement annuel dans le cadre d'une vente des installations non conformes présentant des dangers pour la santé des personnes et avec obligation de travaux	132 €	132 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	300 €	300 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	250 €	250 €
Diagnostic vente	210 €	210 €

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE
Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2021	Recettes	Budget 2021
011 – charges à caractère général	140 765 €	70 – Vente de produits finis	377 780 €
012 – charges de personnel	103 713 €	77 – Produits exceptionnels	2 680 €
65 – autres ch gestion courante	5 500 €	002 – Excédent de fonction reporté	77 824 €
66 – charges financières	12 471 €	042 – Opérations d'ordre	40 023 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000 €		
014 – Atténuation de produits	45 000 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	120 060 €		
042 – Opérations d'ordre	64 798 €		
Total Dépenses	498 307 €	Total Recettes	498 307 €

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation électrique de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'eau effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement de ce service proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés.

Les tarifs du service :

	2020	2021
Part variable (particuliers)	1,76 € HT	1,76 € HT
Part variable (agriculteurs)	1,61 € HT	1,61 € HT
Part fixe	38 € HT / an	38 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2021	Recettes	Budget 2021
011 – charges à caractère général	14 905 €	70 – Vente de produits finis	23 900 €
012 – charges de personnel	4 153 €	002 – Excédent de fonctionnement	5 966 €
65 – autres ch gestion courante	460 €	042 – Opérations d'ordre	10 579 €
67 – Charges exceptionnelles	100 €		
014 – Atténuation de produits	2 200 €		
022 – Dépenses imprévues	1 500 €		
023 – Virement à la section d'invest	5 181 €		
042 – Opérations d'ordre	11 946 €		
Total Dépenses	40 445 €	Total Recettes	40 445 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation électrique de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs et techniques, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

La réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement de Laà-Mondrans, effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les seules recettes de fonctionnement fixes de ce service sont les redevances d'assainissement collectif et dépendent donc de la consommation d'eau du petit nombre d'abonnés au service.

Les autres recettes sont liées à l'urbanisation (PFAC et refacturation de branchement). Plusieurs PFAC devraient être facturées en 2021, suite à la vente de terrains constructibles sur la commune de Laà-Mondrans, et un sur la commune de Salles-Mongiscard.

Les tarifs du service :

	2020	2021
Redevance assainissement collectif	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
Par fixe (abonnement)	35 € / an	35 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

III – La section d’investissement

Généralités

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L’investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépense, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES **Vue d’ensemble de la section d’investissement**

DEPENSES	Budget 2021	RECETTES	Budget 2021
042 – Opérations d’ordre	3 281 €	042 – Opérations d’ordre	3 281 €
Total Dépenses	3 281 €	Total Recettes	3 281 €

Il ne s’agit ici que d’opérations d’ordre afin d’amortir le véhicule acquis en 2019 et le matériel informatique acquis en 2020, ainsi que la subvention provenant des autres budgets.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **Vue d’ensemble de la section d’investissement**

DEPENSES	Budget 2021	RECETTES	Budget 2021
Opération 10 – achat d’équipement	5 000 €	001 – Excédent d’investissement	52 772 €
Opérations non individualisées	83 074 €	021 – virt de la section de fonct	34 839 €
		042 – Opérations d’ordre	463 €
Total Dépenses	88 074 €	Total Recettes	88 074 €

Il y a très peu de dépenses d’investissement sur ce budget qui n’a que peu d’immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service. 5 000 € sont prévus pour 2021 au cas où il serait nécessaire de renouveler du matériel pour le fonctionnement du service.

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE **Vue d’ensemble de la section d’investissement**

DEPENSES	RAR 2020	Budget 2021	RECETTES	RAR 2020	Budget 2021
001 - Déficit invest reporté		155 669 €	021 – virt de la section de fonct		120 060 €
020 – Dépenses imprévues		6 000 €	1068 – Excédent fonct capitalisé		161 285 €
042 – Opérations d’ordre		15 023 €	042 – Opérations d’ordre		62 798 €
1641 - Emprunt		50 320 €			
OPERATIONS			OPERATIONS		
14 – Travaux amélioration install	28 382 €	124 515 €	14 – Trav amélioration installations	22 766	23 000 €
20 – Achat matériel		5 000 €			
23 - PGSSE		5 000 €			
	28 382 €	363 527 €		22 766	369 143 €
Total Dépenses		389 909 €	Total Recettes		389 909 €

Les dépenses engagées pour 2021 correspondent à la poursuite des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014, à savoir :

- réhabilitation des réservoirs (décantation amélioration du groupe pompage de Montestrucq): 14 345 € (dont 5 616 € en restes à réaliser),
- déplacement canalisation chemin Touret à Laà-Mondrans : 15 800 €,
- travaux CVM : 50 000 €,
- déplacement canalisation Cambot à Sainte-Suzanne : 20 000 €,
- déplacement canalisation CD à Loubieng : 22 766 € (restes à réaliser),
- reprise réseau route de Castetner à Loubieng : 15 000 €.

Il est également prévu l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite des missions du service.

Le Conseil Départemental subventionne les travaux de remplacement de canalisation CVM à hauteur de 30 %, soit 12 500 € pour 2021 ; l'Agence de l'Eau Adour Garonne subventionne à hauteur de 25 %, soit 10 500 €.

Les travaux de déplacement de la canalisation sur le chemin départemental à Loubieng étant prévu par le Conseil Départemental, ils sont financés à 100 % par celui-ci.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts du service eau potable pour 2021 représente 50 320 €.

Les emprunts contractés :

- emprunt de 155 000 € contracté en 2003 pour le renforcement de la station de pompage et la canalisation de refoulement de Montestrucq pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 11 875,06 € en 2023),
- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026),
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029),
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030).

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Budget 2021	RECETTES	Budget 2021
21532 – Réseaux d'assainissement	61 825 €	001 – Excédent d'investissement	50 077 €
042 – Opérations d'ordre	5 379 €	021 – Virt de la section de fonct	5 181 €
		042 – Opérations d'ordre	11 946 €
Total Dépenses	67 204 €	Total Recettes	67 204 €

Une extension du réseau d'assainissement à Laà-Mondrans est prévue en régie pour 2021, pour un montant estimé à 6 000 €, ainsi que la réfection d'un poste de relevage à Salles-Mongiscard pour un montant estimatif de 7 000 € HT.

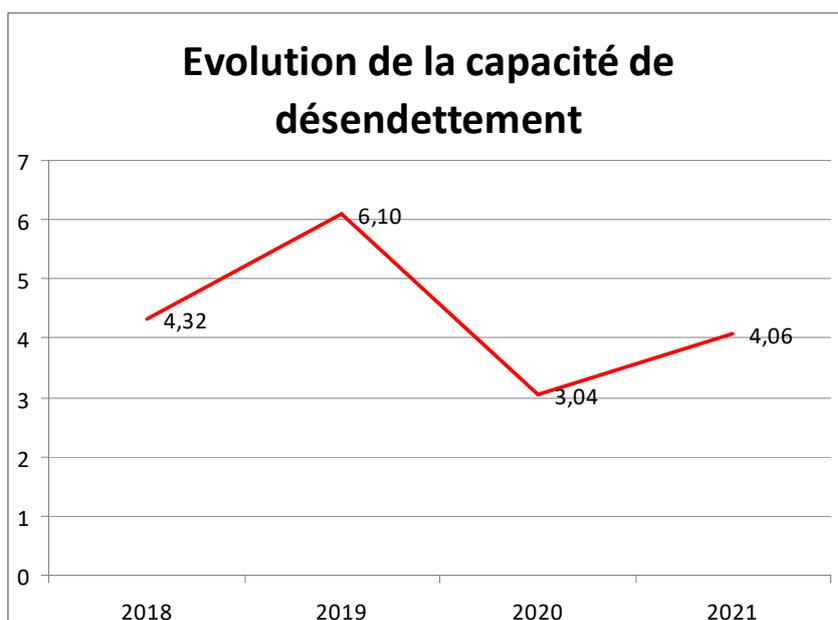
L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels autres travaux sur le réseau.

IV – Ratios d'analyse financière

Capacité de désendettement

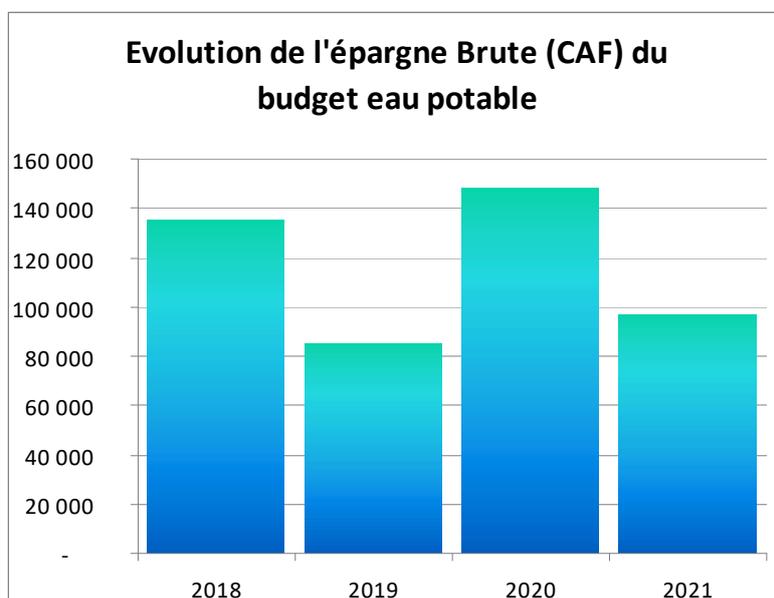
L'en-cours de la dette du service eau potable s'élève à 394 144,35 € au 1^{er} janvier 2021.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

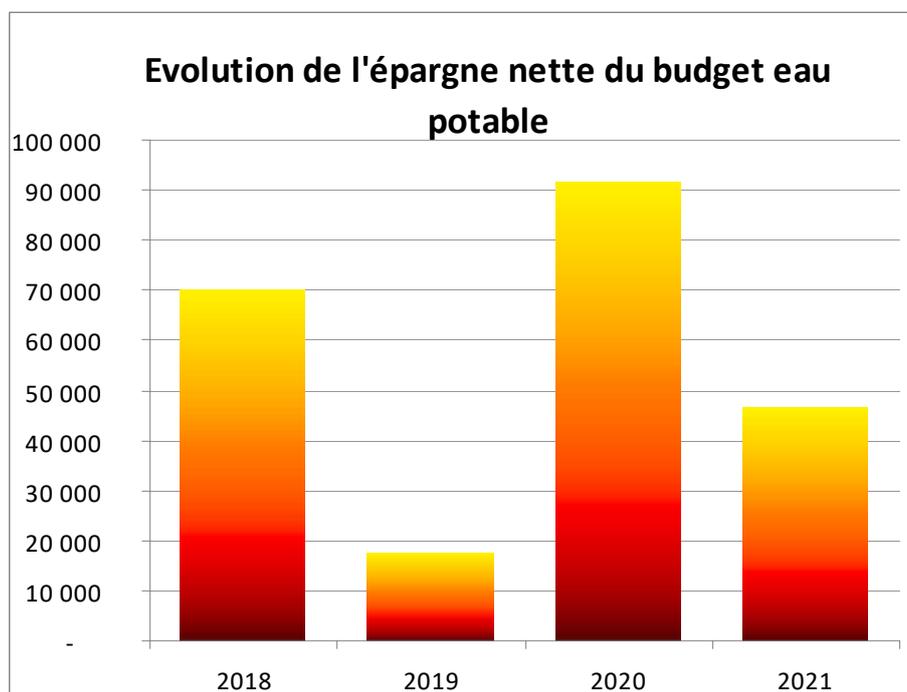


Cette capacité de désendettement devrait s'élever à 4,06 à la fin de l'exercice 2020.

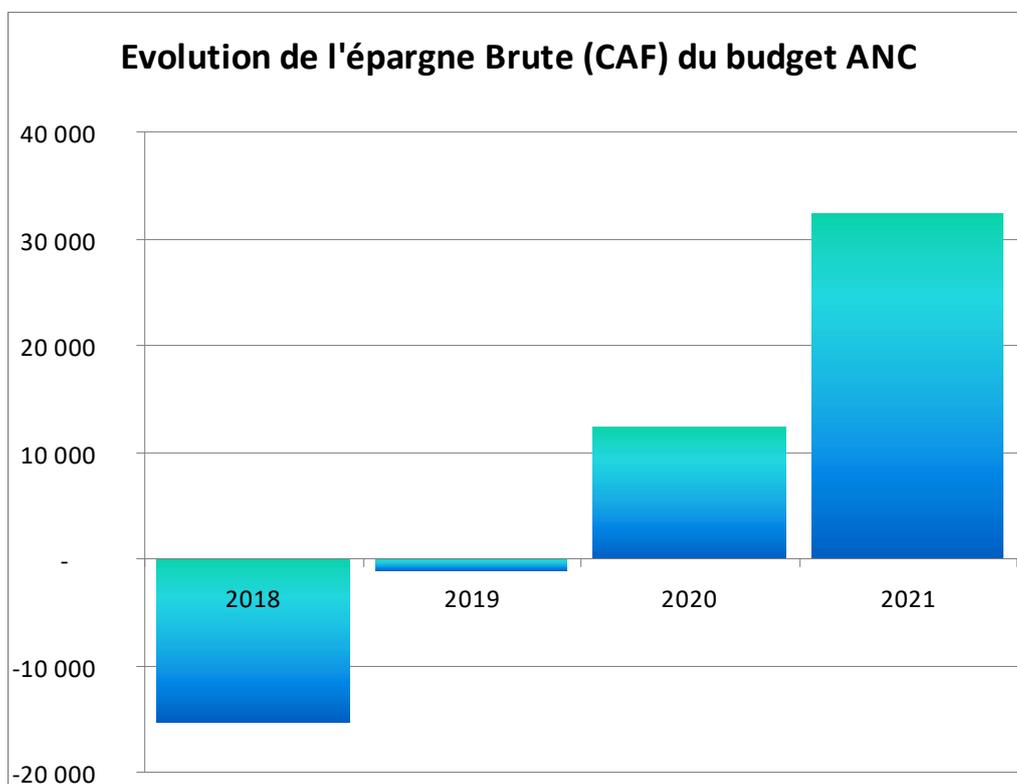
La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

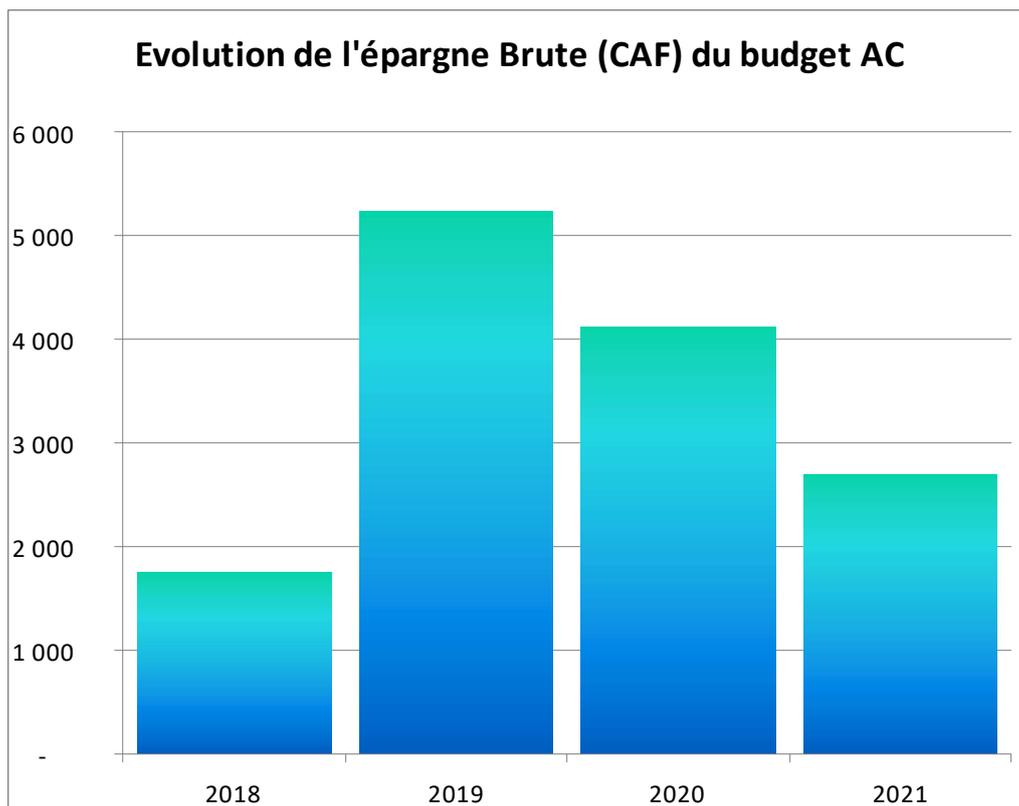


L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.





VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Ingénieur	A	1	
Technique	Agent de Maîtrise	C	1	
Technique	Adj technique 2 ^{ème} classe	C	2	

Fait à Lanneplà,
le 22 février 2021

Le Président,
Pierre Ziegler